



## Ag des association loi 1901

Par **archibald**, le **05/11/2012 à 10:39**

Bonjour,

Je suis président d'une association. Nous ferrons l'AG 7 mois après la fin de l'exercice antérieur. Je crois qu'il y a une démarche administrative à engager :

- écrire une lettre à la préfecture pour annoncer ce retard
- écrire au tribunal ?

Merci de la réponse.

Par **Tisuisse**, le **05/11/2012 à 18:45**

Bonjour,

Pas de démarches particulières à faire vis à vis du tribunal ou de la préfecture.